



BEAUTY FORMATION

Centre de formation certifié Qualiopi

PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION SOCLE LASER / LUMIÈRE PULSÉE

Formation socle à l'utilisation des appareils à laser et à lumière pulsée à visée esthétique (épilation) — Compétence Laser, formation mixte : 1,5 jour d'e-learning à distance + 2,5 jours de pratique intensive en présentiel + 0,5 jour de mise en situation réelle et d'épreuve devant jury (27 heures)

Version du programme : 23 juillet 2026

Document conforme aux exigences d'information du Référentiel National Qualité (Qualiopi) et aux articles L6353-1 et D6353-1 à D6353-8 du Code du travail

Organisme de formation	BEAUTY FORMATION
Adresse	206 Avenue de Versailles, 75016 Paris
SIRET	818 547 598 00024
N° de déclaration d'activité	11 92 21269 92 (enregistré auprès du préfet de région d'Île-de-France)
Certification Qualiopi	Beauty Formation est certifié Qualiopi au titre des actions de formation. N° de certification : 03259
Contact	contact@beautyformation.fr — 07 49 59 88 13
Référente pédagogique et administrative	Syndy Journo, contact@beautyformation.fr — 07 49 59 88 13
Référente handicap	Syndy Journo — contact@beautyformation.fr — 07 49 59 88 13

1. Intitulé de la formation

Formation socle à l'utilisation à visée esthétique des appareils fonctionnant par laser ou lumière pulsée (compétence Laser), conformément au décret n°2024-470 du 24 mai 2024 et à l'arrêté du 19 février 2025

2. Public visé et prérequis

Public visé

- Esthéticien(ne)s exploitants ou salarié(e)s d'un établissement proposant des prestations d'épilation par laser ou lumière pulsée, souhaitant obtenir la formation socle rendue obligatoire par la réglementation
- Professionnels souhaitant développer une offre d'épilation laser dans le respect du cadre réglementaire en vigueur

Prérequis

Aucun prérequis de diplôme ni d'expérience professionnelle n'est exigé pour accéder à cette formation, qui est ouverte à tout public.

Cette formation socle est un prérequis réglementaire à l'utilisation à visée esthétique d'un appareil à laser ou à lumière pulsée destiné à l'épilation (décret n°2024-470 du 24 mai 2024, confirmé par le Conseil d'État le 12 mars 2026 ; arrêté du 19 février 2025). Elle ne dispense pas d'un diagnostic médical et ne remplace pas une consultation médicale préalable lorsque celle-ci est requise par la réglementation applicable à l'appareil utilisé.

Effectif

Formation organisée en groupe restreint afin de permettre l'encadrement individualisé requis lors des mises en pratique sur appareil et l'organisation de l'évaluation pratique devant jury.

3. Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Expliquer les principes physiques du laser et de la lumière pulsée et leurs effets sur la peau et le follicule pileux
- Identifier les différents phototypes cutanés et adapter les paramètres de traitement en conséquence
- Identifier les contre-indications, les risques et les complications liés à l'utilisation du laser et de la lumière pulsée à visée esthétique
- Appliquer les règles de sécurité oculaire et cutanée pour l'opérateur et pour le client (port des protections, zone de traitement sécurisée)
- Réaliser un protocole d'épilation par laser ou lumière pulsée dans le respect des bonnes pratiques et du cadre réglementaire
- Restituer les connaissances théoriques requises lors de l'évaluation écrite (QCM) et démontrer la maîtrise du geste lors de l'évaluation pratique devant jury

4. Durée, dates et modalités pratiques

Durée : 27 heures (1,5 jour d'e-learning à distance + 2,5 jours de pratique intensive en présentiel + 0,5 jour de mise en situation réelle et d'épreuve pratique de 30 minutes devant jury) — compétence Laser

Horaires : Jour 1 (e-learning à distance) : 6 heures, en autonomie, selon le rythme du stagiaire. Jour 2 : matin en e-learning à distance (3 heures, en autonomie), après-midi en présentiel (9h00 – 12h00 / 13h00 – 16h00, pause déjeuner d'1 heure). Jour 3 et Jour 4 (présentiel, journée complète) : 9h00 – 12h00 / 13h00 – 16h00, pause déjeuner d'1 heure (6 heures/jour). Jour 5 (matin, mise en situation réelle et épreuve devant jury) : 9h00 – 12h00 (3 heures).

Modalité : Formation mixte (blended learning) : 1,5 jour de formation à distance en e-learning (théorie) + 2,5 jours de formation en présentiel consacrés à la pratique intensive + 0,5 jour de mise en situation réelle et d'épreuve pratique devant jury

Lieu : Module e-learning : accessible à distance depuis la plateforme de formation. Journées présentielle et épreuve devant jury : Centre Beauty Formation, 206 Avenue de Versailles, 75016 Paris

Effectif : Groupe restreint, conforme au cadre réglementaire applicable à la formation socle

Dates : Sessions programmées selon calendrier disponible sur demande auprès de l'organisme

5. Modalités et délais d'accès

- Inscription via le site internet, par téléphone ou par courriel auprès de Beauty Formation
- Formalisation de l'inscription par une convention ou un contrat de formation professionnelle et un règlement intérieur remis au stagiaire
- Délai d'accès : inscription possible jusqu'à 8 jours avant le début de la session, sous réserve de places disponibles
- Admission dans l'ordre d'inscription, sous réserve de compatibilité avec les prérequis indiqués au point 2

6. Tarif et financement

Tarif : 1 800 € TTC (formation socle laser) ou 2 500 € TTC (formation socle laser et lumière pulsée) — tarif selon la formule choisie par le/la stagiaire, conforme au cadre de la formation socle réglementaire, incluant les supports pédagogiques et l'organisation de l'évaluation devant jury

Modalités de règlement : Précisées dans la convention ou le contrat de formation professionnelle remis à chaque stagiaire lors de son inscription

Financement : Fonds propres, financement personnel, prise en charge OPCO pour les salariés selon éligibilité. Cette formation réglementaire obligatoire n'est en principe pas éligible au CPF ; les conditions de prise en charge sont à vérifier au cas par cas auprès des financeurs.

7. Programme pédagogique détaillé

Horaire	Séquence	Contenu	Durée
Jour 1 – Journée complète (E-learning, à distance)	Bases physiques et biologiques du laser (théorie)	Support de cours complet au format PDF, vidéos et schémas ; principes physiques du laser et de la lumière pulsée (photothermolyse sélective) ; cycle du follicule pileux ; interaction lumière/mélanine/peau ; phototypes de Fitzpatrick ; effets secondaires et complications (brûlure, dyschromie, effet paradoxal)	6h00
Jour 2 – Matin (E-learning, à distance)	Sécurité, contre-indications et cadre réglementaire (théorie)	Cadre légal applicable aux lasers et lumières pulsées à visée esthétique (décret n°2024-470, arrêté du 19 février 2025) ; contre-indications absolues et relatives ; sécurité oculaire et cutanée, classes laser, zones à risque ; rôle du médecin dans le parcours du client, consultation et suivi médical requis selon les appareils et les indications ; information et consentement éclairé du client, traçabilité des actes	3h00
Jour 2 – Après-midi (Présentiel)	Accueil et prise en main de l'appareil	Accueil des stagiaires en présentiel par l'équipe pédagogique, rappel des points clés de l'e-learning et recueil des questions ; présentation des appareils, réglages des paramètres selon le phototype et la zone traitée ; démonstration commentée du protocole complet sur modèle	3h00
Jour 3 – Journée complète (Présentiel)	Mises en pratique encadrées	Mises en pratique intensive sur modèles sous encadrement individualisé : réglages, réalisation du geste, tests de tolérance, gestion des incidents	6h00
Jour 4 – Journée complète (Présentiel)	Perfectionnement et cas particuliers	Cas particuliers (peaux mates à foncées, zones sensibles) ; poursuite des mises en pratique encadrées ; révisions théoriques et pratiques en vue de l'évaluation	6h00

Horaire	Séquence	Contenu	Durée
Jour 5 – Matin	Mise en situation réelle et évaluation devant jury	Mise en situation réelle sur modèle ; épreuve pratique de 30 minutes devant un jury ; questionnaire à choix multiples (QCM) de 20 questions, conformément à l'arrêté du 19 février 2025	3h00

8. Méthodes et moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Méthodes pédagogiques

- Module théorique en e-learning à distance (support de cours au format PDF, vidéos et schémas), en autonomie
- Apports théoriques illustrés en présentiel (support de présentation projeté, fiches techniques remises aux stagiaires)
- Démonstrations pratiques sur appareil par l'équipe pédagogique
- Mises en pratique intensive encadrées sur modèles, avec corrections individualisées
- Groupe restreint permettant un accompagnement personnalisé de chaque stagiaire jusqu'à la mise en situation réelle et l'évaluation devant jury

Moyens techniques

- Plateforme d'e-learning accessible à distance pour le module théorique
- Appareil(s) laser et/ou lumière pulsée à usage esthétique, consommables et équipements de protection individuelle et oculaire
- Support de projection et livret pédagogique remis à chaque stagiaire (physique du laser, phototypes, sécurité, contre-indications, protocoles)

Encadrement

Conformément à l'arrêté du 19 février 2025, la formation socle est dispensée par une équipe pédagogique pluridisciplinaire associant un médecin, un(e) esthéticien(ne) expérimenté(e) et un enseignant en biologie/physique (voir point 12 pour la composition actuelle de l'équipe et son état de complétude).

9. Modalités d'évaluation des acquis

- Évaluation formative continue tout au long du parcours (e-learning et journées présentielles) : questions-réponses, corrections individualisées lors des mises en pratique
- Évaluation écrite finale : questionnaire à choix multiples (QCM) de 20 questions, note minimale requise de 10/20
- Évaluation pratique finale : démonstration de 30 minutes devant jury, note minimale requise de 10/20
- Recueil de la satisfaction des stagiaires via un questionnaire remis en fin de session

10. Modalités de suivi et sanction de la formation

- Feuille d'émargement signée par demi-journée par le stagiaire et l'équipe pédagogique
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation, conformément à l'article L6353-1 du Code du travail
- Attestation individuelle de réalisation remise au financeur le cas échéant
- Attestation de formation socle laser/lumière pulsée délivrée en cas de validation des deux évaluations (écrite et pratique) devant jury, valable 5 ans et devant être renouvelée par une formation de mise à niveau

Cette formation est une formation réglementaire encadrée par le décret n°2024-470 du 24 mai 2024 et l'arrêté du 19 février 2025. L'attestation délivrée à l'issue d'une évaluation validée devant jury conditionne l'utilisation à visée esthétique d'un appareil à laser ou à lumière pulsée destiné à l'épilation. Cette formation ne peut être valablement dispensée et sanctionnée que si l'équipe pédagogique pluridisciplinaire requise est complète (voir point 12).

11. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Un accompagnement individualisé

Beauty Formation étudie individuellement chaque demande d'inscription formulée par une personne en situation de handicap, quelle que soit la nature du handicap (moteur, sensoriel, cognitif ou psychique — la majorité des situations de handicap n'étant pas visibles). Cette analyse est réalisée en amont de l'inscription avec la référente handicap, afin

d'identifier les besoins de compensation et les aménagements possibles : rythme, supports pédagogiques adaptés, organisation des exercices pratiques, communication du contenu sous des formats accessibles.

Limite connue des locaux et solutions apportées

Les locaux du centre de formation ne disposent pas, à ce jour, d'un accès de plain-pied ni d'aménagements dédiés aux personnes à mobilité réduite. Beauty Formation en informe le candidat dès la prise de contact, avant l'inscription, afin qu'il dispose de cette information pour s'engager en toute connaissance de cause.

Lorsque cette contrainte ne permet pas d'accueillir une personne en situation de handicap moteur dans de bonnes conditions de sécurité et de confort, la référente handicap étudie avec elle les solutions alternatives envisageables (report vers une session organisée dans des locaux accessibles, aménagement ponctuel de l'organisation de la journée) et, si aucune solution interne n'est possible, l'oriente vers les réseaux et organismes compétents en matière d'accès à la formation professionnelle des personnes en situation de handicap (Agefiph pour les actifs du secteur privé, Cap emploi, ou la MDPH du lieu de résidence de la personne).

Organisation interne

La référente handicap de l'organisme est Syndy Journo, joignable à contact@beautyformation.fr ou au 07 49 59 88 13. Elle est l'interlocutrice identifiée pour toute question relative à l'accessibilité de la formation, avant et pendant le parcours, et veille à la bonne prise en compte des besoins exprimés par les stagiaires.

Beauty Formation veille à sensibiliser le formateur ou la formatrice aux enjeux de l'accueil des publics en situation de handicap, notamment au fait que la majorité des handicaps ne sont pas visibles, afin d'adopter une posture d'écoute adaptée en toutes circonstances.

Locaux : Non accessibles aux personnes à mobilité réduite à ce jour ; étude systématique de solutions alternatives par la référente handicap

Référente handicap : Syndy Journo — contact@beautyformation.fr — 07 49 59 88 13

12. Formateur / Formatrice

Nom : Dr Julie Assous

Rôle dans l'équipe pédagogique : Médecin référente laser (encadrement médical de la formation)

Qualifications et expérience : Médecin, référente médicale laser de l'organisme pour la formation socle

Nom : Syndy Journo

Rôle dans l'équipe pédagogique : Esthéticienne expérimentée (encadrement technique et pratique)

Qualifications et expérience : Esthéticienne depuis 20 ans : qualification professionnelle reconnue par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat au titre de 3 années d'expérience professionnelle effective (équivalence à la qualification requise en l'absence de CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie, conformément au Code de l'artisanat, article L. 121-1 et suivants) ; expérimentée dans la pratique de l'épilation par laser et lumière pulsée

Nom : Enseignant(e) en biologie / physique

Rôle dans l'équipe pédagogique : Enseignement des bases physiques et biologiques du laser (poste en cours de recrutement)

Qualifications et expérience : Poste actuellement en cours de recrutement — non pourvu à la date de rédaction du présent programme

Point de vigilance réglementaire : l'arrêté du 19 février 2025 impose que la formation socle soit dispensée par une équipe pédagogique pluridisciplinaire complète (médecin, esthéticien(ne) expérimenté(e) et enseignant en biologie/physique). À la date de rédaction du présent programme, le poste d'enseignant en biologie/physique est en cours de recrutement et n'est pas encore pourvu. Tant que ce recrutement n'est pas finalisé, Beauty Formation ne peut pas délivrer cette formation dans des conditions pleinement conformes à l'arrêté et doit suspendre la commercialisation et la tenue de sessions de cette formation jusqu'à la complétude de l'équipe pédagogique.

Beauty Formation veille à l'actualisation régulière des compétences de ses formateurs, notamment par une veille technique et réglementaire sur les techniques de soins esthétiques.

13. Réclamations et voies de recours

Toute réclamation relative à la formation peut être adressée à Beauty Formation par courriel à contact@beautyformation.fr ou par téléphone au 07 49 59 88 13. Elle fait l'objet d'un accusé de réception sous 48 heures et d'une réponse motivée dans un délai de 15 jours ouvrés.

14. Contact

Organisme : Beauty Formation

Adresse : 206 Avenue de Versailles, 75016 Paris

Téléphone : 07 49 59 88 13

Courriel : contact@beautyformation.fr